

POLITIQUES DÉPARTEMENTALES — INTERMODALITÉ

Favoriser l'utilisation d'autres modes de transports, tels le vélo ou le covoiturage, c'est l'un des volets de la stratégie départementale en matière de mobilités.

Se positionner comme un acteur clé de l'intermodalité

Le Département de Seine-et-Marne se mobilise pour le développement des mobilités de demain en favorisant le recours aux mobilités partagées et aux mobilités douces. C'est ainsi qu'il s'engage non seulement en faveur de l'aménagement de stations de covoiturage et de pôles gares sur son territoire, mais également en faveur d'une politique cyclable dynamique et cohérente avec le potentiel touristique qu'offre le territoire seine-et-marnais.

3 stations de covoiturage réalisées depuis le début du mandat pour un montant de 1,85 millions d'euros (M€) :

- Carrefour de Prévers (RD209 / RD231 / RD1004)
- Bernay-Vilbert (RD201a / 48b / 49b / 1004)
- Nemours (RD225a)

Concernant le vélo, le Département va faire évoluer le Plan Vélo 77 pour faire de la Seine-et-Marne un territoire de référence pour la pratique du vélo, au quotidien ou de loisirs, en renforçant la création d'itinéraires cyclistes. Le projet de Grand Itinéraire Cyclable 1 « Les Comtes de Champagne » sera le premier réalisé dans le cadre du nouveau Plan Vélo, afin de relier Provins à Coulommiers à vélo dès 2024 pour un montant total estimé à 8 M€ financés par le Département.

Le Département agit aussi dans la création de passerelles dédiées aux piétons et aux cycles, notamment celle sur la RD1605 à Melun pour relier l'éco-quartier Woody à une voie verte déjà existante, le long de la RD35. Ce projet est financé à hauteur de 2,8 M€ par le Département et la Région Île-de-France.

5

M€

dédiés au nouveau Plan Vélo 77

15

nouvelles stations de covoiturage

ouvertes en 5 ans

400

places supplémentaires

pour véhicules légers

70

places supplémentaires

de stationnements de vélo et arceaux

PUBLICATIONS



PLAN

Plan vélo 77 2020-2029

Avec ses grands espaces, ses paysages façonnés par les eaux et ses plus beaux patrimoines forestiers d'Europe, la Seine-et-Marne est un département particulièrement propice au développement de la pratique du vélo. C'est pour développer, accompagner et encourager cette pratique sur les 10 prochaines années que le Département a mis au point un Plan Vélo.

Véritable politique cyclable du Département, le plan vélo77 2020-2029 a pour vocation de faire de la

Seine-et-Marne un territoire de référence pour la pratique du vélo en Île-de-France, tout en étant un outil d'attractivité et de valorisation de notre territoire.

3 DOCUMENTS

Publié le 16 septembre 2020



DÉPLIANTS

Plan Vélo 77 : aménagement du réseau cyclable

Le Département de Seine-et-Marne investit 30 millions d'euros sur dix ans (2020-2029) afin de favoriser la pratique du cyclotourisme et du vélo au quotidien. Maître d'ouvrage sur plusieurs tronçons, le Département a mis en place un dispositif spécifique de subventions destinées aux collectivités qui souhaitent participer à la constitution de ce grand réseau de voies cyclables sécurisées.



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 677.85

KO

Brochure de bilan de mi-mandat : routes

📁 Annuaire des stations de covoiturage

📁 Les grands rendez-vous vélo

📁 Parcours vélo



Créé le: 24/11/2021

- Mis à jour le : 16/04/2024

